

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009

~~~~~  
ABATTOIR DE PEZENAS - MOTION DE SOUTIEN

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,



APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De se prononcer en faveur du maintien de l'abattoir de Pézenas en raison de son utilité économique et de sa participation au maintien d'un service public.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 237 le
Publication le **29 DEC. 2009**
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le **29 DEC. 2009**
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT I.3 <i>Rapporteur : Hélène BARRAL</i>	ADMINISTRATION GENERALE
ABATTOIR DE PEZENAS	
MOTION DE SOUTIEN	

L'abattoir de Pézenas est menacé de fermeture. Cet établissement impacte l'activité économique locale (professionnels de la filière viande, éleveurs) En outre, il est un service public en raison des missions qu'il remplit : abattage rituel, prophylaxie sanitaire, labellisations.

La région, le Conseil général, l'agglomération d'Agde, la ville de Pézenas et les Communautés de communes des zones de productions seront sollicitées pour participer à une stratégie de redressement de l'abattoir.

Le département s'est déjà prononcé en faveur du maintien de l'abattoir le 27 avril 2009.

Le syndicat mixte filière viande nous sollicite aujourd'hui pour prendre une motion de soutien au maintien de l'abattoir de Pézenas.

Je propose à l'assemblée :

- De se prononcer en faveur du maintien de l'abattoir de Pézenas en raison de son utilité économique et de sa participation au maintien d'un service public.

Le Président

Louis VILLARET